

PROJET JEUNESSE EMPLOI ET MIGRATION (JEM) II

Termes de référence

**Mise en place d'une plateforme de suivi des jeunes promoteurs d'entreprises
bénéficiaires du projet JEM II.**

Aout 2024

I. Contexte

Le Burkina Faso a une population à majorité jeune. En effet, le Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) de 2019 indique que 45,3% de la population est âgée de moins de 15 ans, 78% de moins de 25 ans et 32,6% ont un âge compris entre 15 et 35 ans (INSD, 2022). Selon le rapport final de la stratégie nationale de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes (SNPEJ), compte tenu de leur poids numérique, de leur force physique, de leur esprit d'innovation et de leur prédisposition au changement, l'apport des jeunes filles/femmes et garçons est fondamental pour le développement du pays en tant qu'innovateurs, force de travail, consommateurs, citoyens et membres actifs de la société (SNPEJ, Burkina Faso, 2021). Mais en raison du manque d'expérience professionnelle, l'inadéquation entre la formation et les besoins du marché du travail et l'insuffisance de la culture entrepreneuriale chez les jeunes, ils sont défavorisés sur le marché de l'emploi au Burkina Faso (SNPEJ, Burkina Faso, 2021). En effet, « Le taux de chômage, au sens du Bureau international du travail (BIT), qui s'élève à 4,7% au Burkina Faso est plus élevé chez les jeunes de 15-24 ans (8,6%) ». En plus l'accès des jeunes au travail est souvent précaire avec un taux de vulnérabilité estimé à 72,5%, au niveau national (ERI-ESI, 2018).

Face à cette situation de manque ou de précarité d'emploi, un grand nombre de jeunes burkinabè, particulièrement issus du milieu rural, se retrouvent à tout risquer en tentant de périlleux périples qui leur font traverser irrégulièrement de nombreuses frontières à la recherche de meilleures conditions de vie. Cette situation reste préoccupante dans plusieurs régions du Burkina Faso, particulièrement celle du Centre-Est qui est caractérisée par un fort taux de départ pour l'émigration notamment irrégulière. Le rapport de l'OIM sur le profil des migrants assistés au retour volontaire et à la réintégration en 2020 indique que sur 679 migrants assistés en 2020, 64% sont partis de la région du Centre-Est (OIM Burkina Faso, 2020). Cette forme de migration a des conséquences souvent dramatiques pour les migrants et la société tout entière.

C'est au regard de ce constat, que la Mission pays de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) Burkina Faso a initié le projet de Renforcement de l'employabilité et de l'entrepreneuriat des jeunes pour réduire les risques de migration irrégulière dans la région du Centre-Est pour une première phase de 2017-2021, puis étendu aux régions du Centre-Sud et du Plateau central pour la seconde phase en cours (2021-2024). Ce projet qui s'inscrit en droite ligne avec les priorités nationales en matière de lutte contre le chômage et le sous-emploi des jeunes, constitue un appui de l'OIM aux efforts du Gouvernement et vise principalement à offrir des alternatives viables à travers la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes en guise d'alternatives à la migration irrégulière. Les actions du projet JEMII se matérialisent à travers les sensibilisations sur les risques et alternatives à la migration irrégulière, la mise en exergue des potentialités locales par la conduite des études sur les créneaux porteurs d'emploi, le renforcement des capacités entrepreneuriales et techniques des jeunes et le financement de leurs projets.

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet, un plan de suivi et évaluation a été élaboré pour servir de feuille de route pour le suivi de la performance, la quantification des réalisations, et l'évaluation des approches utilisées dans la réalisation de ses activités. Cette

feuille de route vise à aider l'équipe du projet et les partenaires de mise en œuvre à planifier et à gérer le processus de suivi, d'évaluation et de rapportage sur les progrès vers la réalisation des objectifs du projet. Ainsi des outils de suivi constitué de fiches de collecte des données et des formulaires numériques sont régulièrement élaborés pour la collecte des données liées aux composantes formation et sensibilisation des bénéficiaires. Pour la composante financement, la mise en place d'une plateforme digitale s'avère nécessaire pour optimiser le suivi de la performance des entreprises des 775 bénéficiaires individuels et collectifs du projet répartis dans les régions du Centre-Est, Centre-sud et du Plateau Central. Les présents TDRs sont élaborés pour définir les contours de la mise en place d'une plateforme digitale de suivi des bénéficiaires de financement du projet JEM II.

II. Objectifs de la mise en place de la plateforme

L'objectif principal de la mission est de concevoir, développer et mettre en production une plateforme numérique interactive qui permet d'assurer un suivi efficace et digital des 775 bénéficiaires du projet JEM II répartis entre 425 bénéficiaires individuels et 20 coopératives regroupant 350 bénéficiaires.

De manière spécifique, la mise en place de la plateforme de suivi vise à :

- Fournir un outil pratique, innovant interactive de suivi des jeunes promoteurs d'entreprise par le projet JEM II et ses partenaires de mise en œuvre ;
- Contribuer à une meilleure capitalisation des résultats du projet en lien avec le financement des entreprises des jeunes ;
- Permettre à l'équipe projet de disposer des informations en temps réel et des statistiques fiables sur la performance des entreprises des jeunes promoteurs bénéficiaires du financement du projet JEM II ;
- Améliorer la qualité de l'accompagnement des bénéficiaires et partant contribuer à une plus grande performance de leurs entreprise grâce aux données de suivi.
- Satisfaire les attentes des acteurs du projet par une analyses pointu des besoins
- Concevoir et documenter le système conformément aux normes conceptuelles de l'OIM;
- Développer et mettre en place un système conforme aux normes de qualité et de la politique protection des données à caractère personnel de l'OIM.

III. Les résultats attendus de la mise en place de la plateforme

La mise en place de la plateforme digitale de suivi poursuit le résultat principal suivant : Le projet JEM II dispose d'un outil de suivi efficace et digital qui contribue à la performance des entreprises des jeune grâce à un appui conseil adapté. De manière spécifique, les résultats suivants sont attendus :

- Le projet JEM II et ses partenaires de mise en œuvre disposent d'une plateforme innovante, interactive, pratique et conforme aux normes de l'OIM pour le suivi de la performance des jeunes promoteurs d'entreprise ;
- Les performances des 425 entreprises individuelles et des 20 coopératives sont capitalisées grâce à la plateforme digitale de suivi des bénéficiaires du projet JEM II ;

- L'équipe projet JEM II a accès aux statistiques faibles sur la performance des entreprises individuelles et collectifs financées par le projet en temps réel ;
- Les entreprises des jeunes bénéficiaires du financement sont performante grâce à un appui conseil adapté.

IV. Responsabilité du prestataire de service

Sous la supervision directe de l'équipe de gestion du projet JEM II, le prestataire pour le développement et la mise en place de la plateforme digitale de suivi des bénéficiaires du projet JEM II aura pour tâches :

- Prendre part à la rencontre de cadrage pour mieux cerner les besoins et attentes de l'équipe projet sur la plateforme de suivi et adapter la proposition technique à cet effet ;
- Recueillir, documenter et analyser les besoins des parties prenantes ;
- Identifier les utilisateurs de la plateforme et proposer une structuration permettant un accès à chaque acteur ;
- Décrire les technologies qui seront utilisées et des solutions possibles pour supporter celles-ci ainsi que des modalités permettant à l'avenir d'assurer l'extension et le transfert du système développé ;
- Développer l'architecture de la plateforme, du modèle des données et de l'infrastructure d'alimentation, de validation, de diffusion, de mise à jour et de rétroaction des utilisateurs ;
- Consulter les parties prenantes clés pour assurer la pertinence des travaux, valider la maquette de la plateforme et étudier les conditions d'alimentation en continu la plateforme et l'accès aux informations en garantissant leur fiabilité, intégrité et confidentialité ;
- Travailler en étroite collaboration avec l'équipe de suivi au sein de l'OIM et sous la supervision des experts techniques de l'OIM ;
- Valider les fonctionnalités de la plateforme et de sa convivialité auprès d'utilisateurs cibles tout en respectant la charte graphique de l'OIM ;
- Documenter l'infrastructure d'alimentation et de mise à jour de la plateforme tant sur le plan conceptuel que technique ;
- Étudier des solutions possibles et les structures juridiques envisageables pour l'hébergement de l'application dans l'infrastructure informatique de l'OIM, sa stabilité et sa portabilité au-delà de la durée du projet et le respect des données à caractère personnel ;
- Former les personnes ressources des parties prenantes clés ;
- Faire valider les étapes d'analyse, de conception, de développement et de déploiement de la plateforme ;
- Effectuer des Tests d'avant production à la fin du développement de la plateforme et ce, afin de permettre de valider la conformité de la solution aux spécifications de vérifier le bon fonctionnement ;
- Réaliser autres tâches utiles identifiées à la suite du cadrage et du diagnostic préliminaire.
- Transférer intégralement de la technologie aux responsables de OIM ;

V. Les livrables attendus

Les livrables suivants sont attendus du prestataire en charge de la conception de la plateforme digitale de suivi des bénéficiaires du projet JEM II :

- Un rapport méthodologique de démarrage du développement et de la mise en place de la plateforme décrivant les caractéristiques techniques et l'approche méthodologique revus sur la base des TDRs et des orientations de la rencontre de cadrage ;
- Un rapport d'analyse des besoins des parties prenantes décrivant les fonctionnalités et les spécifications de la plateforme ;
- Une Architecture un modèle de données et maquette de la plateforme proposée avec la documentation afférente ;
- Manuels de formation et d'utilisation de la plateforme : des sessions de formation au profit des personnes ressources désignées par les parties prenantes clés ;
- Un rapport de test de recette des fonctionnalités de la plateforme ;
- Rapport de validation de la plateforme ;
- Les codes sources de l'application ;
- Rapport d'ensemble et final, faisant état de la description détaillée des utilisateurs du système et de leurs besoins en information, une synthèse analytique de l'architecture de la plateforme, l'architecture du système proposé dans tous ses volets : alimentation, validation, diffusion, requêtes et rétroaction des utilisateurs, la description des technologies.

VI. Méthodologie de travail

Le cabinet retenu procèdera à la suite de la rencontre de cadrage à une analyse préliminaire en vue de proposer une conception technique répondant aux attentes du projet dans le suivi des bénéficiaires en temps réel. Le développement de la plateforme se fera par la suite avec une implication des parties prenantes de la mise en œuvre du projet mais aussi le service informatique de l'OIM et celui en charge de la gestion des données qui veillera à la confidentialité des données à caractères personnel.

La conception de cette plateforme s'efforcera de respecter les standards et les normes de l'OIM en matière d'accès, de diffusion et de partage des informations, ainsi que les standards concernant les technologies, notamment les instructions **IN88 ICT Infrastructure Software and Hardware Standards and Guidelines 12 April NIST UPDATED** et **IN123 Annex 3.2 ICT standard on software development** relatifs aux normes de développement et d'hébergement des applications à l'OIM. Le français et l'anglais seront les langues par défaut au niveau de la plateforme.

Les principaux utilisateurs de la plateforme sont l'OIM, les partenaires de mise en œuvre du projet JEM II, à savoir huit (8) ONG et au moins trois (3) institutions financières qui contribueront à l'alimentation des données de suivi des bénéficiaires à travers leurs agents affectés au coaching appui conseil des bénéficiaires et le recouvrement des crédits.

VII. Durée et lieu de la prestation

La prestation est prévue se dérouler au Burkina Faso, avec éventuellement un déplacement terrain pour le renforcement des capacités de l'équipe projet sur l'utilisation de la plateforme.

Elle est prévue sur 45 jours consacré au développement et le déploiement de la version finale de l'application.

VIII. Qualifications compétences et expériences

Les cabinets soumissionnaires devront prouver une bonne connaissance du domaine de l'entrepreneuriat et de développement de solutions informatiques. Une revue des expériences antérieures et de leurs principaux services devra être fournie pour mettre en exergue leur expérience sur le plan national et/ou international. En outre, le dispositif opérationnel devra intégrer les services d'un Consultant principal, expert en solution d'entreprise avec une expérience avérée dans les solutions Microsoft qui sera le chef de mission et le répondant de la structure auprès de l'OIM. L'équipe devra comprendre en plus du consultant principal, deux (2) développeurs dont un spécialisé dans les technologies Microsoft (POWERAPPS et Microsoft 365) et l'autre en gestion des données (POWER BI).

Qualifications requises pour le consultant principal chef de mission

- Au moins 10 ans d'expérience en matière de conception et de développement de Plateformes de suivi à l'attention d'organismes de développement dont au moins cinq (5) années dans la conception et la production d'applications avec les technologies Microsoft ;
- Avoir conduit d'au moins deux (2) missions similaires à la présente au cours des cinq (5) dernières et attestées par des certificats de bonne exécution.
- Une bonne connaissance du domaine de l'entrepreneuriat du coaching et de l'appui conseil en développement d'entreprise ;
- Une maîtrise des standards internationaux en matière développement de plateforme digitale ;
- Une bonne compréhension des questions de genre, d'emploi jeune, d'insertion socioéconomique et de l'autonomisation des femmes et jeunes filles ;
- Une bonne compréhension des questions de genre, d'emploi jeune, d'insertion socioéconomique et de l'autonomisation des femmes et jeunes filles ;
- Une bonne maîtrise du Français ;
- Être motivé et disponible durant toute la période de l'étude
- Avoir un esprit des capacités d'écoute et de travail en équipe ;
- Une expérience de travail avec des Agences du système des nations unies (SNU) au Burkina Faso sera un avantage.

IX. PRESENTATION DES OFFRES ET CRITERES DE SELECTION

Les offres techniques devront obligatoirement contenir les rubriques suivantes :

- Une lettre de soumission de l'offre technique adressée à madame la cheffe de mission de l'OIM au Burkina Faso ;
- Une présentation succincte de la structure et des expériences similaires avérées ;
- Une note de compréhension de la mission ;
- La méthodologie proposée pour la réalisation de la plateforme de suivi ;
- Le plan de travail et les délais d'exécution ;
- La stratégie de gestion et de protection des données à caractère personnelles dans la plateforme ;

- Les moyens logistiques disponibles pour l'activité ;
- Les CV du personnel affecté à la mission. Ils doivent mettre en évidence les qualifications et expériences pertinentes dans les champs couverts par la mission et les références professionnelles pour des missions similaires.

Les offres financières devront obligatoirement contenir les éléments suivants :

- Une lettre de soumission de l'offre financière adressée à madame la cheffe de mission de l'OIM au Burkina Faso ;
- Une offre financière (en Francs CFA, HT et TTC) indiquant tous les coûts de mise en œuvre, honoraires des membres de l'équipe et autres frais requis. La proposition financière doit être soumise dans un dossier séparé, clairement nommée proposition financière. Aucune information financière ne doit figurer dans la proposition technique.

Veuillez noter que les offres qui ne respecteront pas cette ossature seront écartées.

Critères de sélection :

La sélection sera faite sur la base des critères suivants notés sur 100 comme suit :

- Expertise de l'équipe affectée à la tâche : 35%
- Méthodologie, adéquation aux objectifs et au calendrier du plan d'exécution : 25%
- Connaissance du contexte et de la zone d'intervention : 10%
- Offre financière 30%.

Méthode d'évaluation des offres :

Seules les candidatures ayant obtenu pour l'analyse technique une note au moins égale à 70 points sur le total des 100 points seront retenus.

La méthode d'évaluation qui sera utilisée pour l'analyse financière est celle du meilleur rapport qualité/prix (**offre la moins distante et techniquement qualifiée**).

Autres informations utiles :

- Processus d'approbation requis pour certifier l'atteinte des résultats et les paiements ;
- Le paiement sera effectué de manière progressive et à la fin de chaque étape après certification faite sur la base de la satisfaction des services fournis par les prestataires de services légaux retenus.

X. PROCEDURES DE SOUMISSION

Le/les prestataire de services intéressé(s) sont invités à soumettre un dossier comprenant obligatoirement les éléments suivants :

Une offre technique ;

Une offre financière.

Les dossiers devront être envoyés sous pli fermé (version physique) au siège de l'OIM sis à Ouaga 2000 avec la mention « **Mise en place d'une plateforme de suivi des jeunes promoteurs d'entreprises bénéficiaires du projet JEM II** » ou en version numérique à l'adresse : bfproc@iom.int au plus tard le **lundi 09 septembre 2024**.

Veuillez noter que :

- Les dossiers envoyés après la date limite ne seront pas acceptés ;

- Seuls les dossiers complets comportant les documents authentiques seront pris en considération ;
- Seules les candidatures retenues seront contactées pour la suite de la procédure.